



Juin 2021

Edito du Maire

Nous nous réjouissons de l'amélioration de la situation sanitaire et de l'assouplissement des restrictions. Vous êtes nombreux à profiter avec sérénité et prudence de cette convivialité retrouvée : ouverture des magasins, des restaurants et terrasses, reprise des activités sportives et culturelles...

Chacun doit toutefois garder à l'esprit que la situation reste fragile, le risque d'une reprise de l'épidémie n'est pas encore écarté.

Je souhaite que les mois d'été, propices aux activités extérieures, se passent dans la convivialité et le respect du voisinage.

Je rappelle que les personnes seules ou souffrant d'insuffisances particulières, pouvant être aggravées par les fortes chaleurs, sont invitées à se faire connaître en mairie : vous pouvez compter sur nous.

La commission cadre de vie-environnement a fait le tour du village pour établir la liste des lauréats des maisons fleuries. En attendant la remise des prix à l'automne, je tiens à remercier tous les habitants qui participent à l'embellissement de leur quartier.

Les enfants des écoles ont participé à un concours de dessin sur le thème "Dessine moi un mouton". N'hésitez pas à visiter l'exposition en mairie.

L'équipe municipale vous souhaite un été plein d'espérance et de plaisirs simples à partager.

**Votre Maire,
Martine MARTIN**

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal a décidé d'approuver le plan local d'urbanisme annexé à la délibération.

La délibération fera l'objet, conformément aux articles R153 -20 et R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.

Conformément à l'article L153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Semécourt.

La délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité et dès qu'elle aura été transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat et ce conformément aux articles L153-44 et L153-23 du code de l'urbanisme.

Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Semécourt

Mme le Maire expose que l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du 25 juin 2021 nécessite de reprendre une délibération concernant le droit de préemption urbain (DPU) sur les zones U et AU, le document d'urbanisme ayant évolué.

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple sur les secteurs du territoire communal en U et AU du Plan Local d'urbanisme lui permettant de mener à bien sa politique foncière, le conseil municipal a décidé d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U et UA du P.L.U.

Le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain,

Carte cadeau « restaurant »

En raison de la pandémie, les repas destinés aux aînés de la commune n'ont pas pu être organisés.

Aussi, le conseil municipal a décidé d'offrir une carte-cadeau restaurant d'un montant de 30 euros à chaque habitant de la commune âgé de 60 ans et plus à valoir dans l'un des 2 restaurants du village, l'Aromate et le Ristorante Damiani.

Cette carte-cadeau sera valable jusqu'au 30 novembre 2021 dans le restaurant indiqué sur le bon remis aux intéressés.

Elle pourra être utilisée sur place, sur la vente à emporter ou sur tout autre produit proposé par le restaurateur.

Modification du tableau des effectifs

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs suite au recrutement d'un agent au grade de rédacteur territorial.

Le conseil municipal a décidé de modifier comme suit le tableau des effectifs de la collectivité :

Nombre	Grade	Catégorie	Nombre d'heures
1	Rédacteur principal 2 ^o classe	B	TC
1	Rédacteur	B	TC
3	Adjoint technique	C	TC
2	Adjoint technique	C	TNC
3	Adjoint technique principal 2 ^o classe	C	TC
1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	TC

Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet

Le conseil municipal a décidé de créer un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles aux conditions suivantes :

- Contrat à durée déterminée, du 1^{er} septembre 2021 au 22 avril 2022,
- Temps non complet : 19h20 par semaine (temps de travail annualisé),
- Rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles,
- Niveau de recrutement : titulaire du CAP de la Petite Enfance ou concours d'ATSEM.

Mme le Maire est chargée du choix du candidat.

Création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à temps complet

Le conseil municipal a décidé de la création d'un poste d'adjoint technique non titulaire saisonnier à temps complet, comme suit, aux conditions suivantes :

- Contrat à durée déterminée de 6 mois maximum, à compter du 1^{er} juillet 2021,
- Nature des fonctions : entretien espaces verts et bâtiments,
- Temps complet

Mme le Maire est chargée du choix du candidat.

Avenant n° 4 au marché d'exploitation des installations des bâtiments communaux – IDEX

Par délibération en date du 8 septembre 2015, le Maire était autorisé à signer un marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux avec la société IDEX ENERGIES, Bâtiment MELTEM, rue Wangari Maathai 57140 NORROY-LE-VENEUR.

Mme le Maire a informé le conseil municipal qu'il convenait d'intégrer des prestations supplémentaires (P2 et P3). Ce réajustement fait l'objet de l'avenant n° 4.

Le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à signer l'avenant n° 4 à la mission de suivi technique et financier du contrat d'exploitation des installations thermiques avec la société IDEX.

Projet de transformation de la SEML « EUROMOSELLE DEVELOPPEMENT » (EMD) en SPL – Approbation du projet de prise de participation dans la Société, modalités - Désignation des représentants au sein de la future SPL EMD

Par délibération, en date du 23 février 2021, l'Assemblée générale des actionnaires de la société EMD a approuvé le projet d'évolution statutaire de la Société d'économie mixte locale (SEML) en Société publique locale (SPL).

La SPL aura pour objet principal d'accompagner ses collectivités territoriales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales en matière d'aménagement ou en matière économique.

Compte tenu des éléments qui ont été exposés, le conseil municipal a décidé de corriger et remplacer la délibération du Conseil municipal en date du 9 mars 2021 par ce qui suit :

- d'approuver la prise de participation de la Commune de SEMECOURT au capital de la Société « EURO MOSELLE DEVELOPPEMENT » (EMD) sous condition de son évolution statutaire sous le statut de la Société Publique Locale;
- d'approuver l'acquisition de 96 actions de la Société EMD à la Communauté de communes Rives de Moselle, cédante, au prix de 4,63 euros l'action soit un montant total de quatre cent quarante-quatre euros et quarante-huit centimes (444,48 €) avec effet à la date du Conseil d'administration de la Société constatant son évolution statutaire en SPL.
- d'approuver le projet de modification statutaire portant sur le capital de la Société pour porter le capital à 365 876 euros à intervenir dans le cadre d'une procédure d'augmentation de capital par incorporation de réserves par élévation de la valeur nominale d'un euro à deux euros et d'habiliter son représentant à l'Assemblée générale de la Société à approuver cette modification du capital ;
- de désigner M. Frédéric HENRY en tant que représentant de la Commune au sein des Assemblées générales des actionnaires de la SPL EMD, ainsi que Mme Martine MARTIN, sa suppléante, en cas d'empêchement ;
- de donner tous pouvoirs à Madame Le Maire pour exécuter cette délibération et, notamment, la notifier à la CCRM et à la Société EMD



Cadre de vie – environnement

Suite à la mise en place de l'éco-pâturage au Parc de Bonne Fontaine, les élèves des écoles de Semécourt ont réalisé des dessins sur le thème "dessine moi un mouton".

Une exposition des dessinateurs en herbe sera visible à la mairie jusqu'au 31 août 2021.

Opération tranquillité vacances : n'oubliez pas de vous inscrire !

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire disponible en mairie ou sur le site internet service-public.fr et de le déposer à la mairie qui le transmettra à la gendarmerie et à la police municipale.

Veillez à bien indiquer si votre habitation est équipée d'un système d'alarme ou d'un simulateur de présence, et si quelqu'un passe relever votre courrier ou arroser vos plantes afin qu'il ne soit pas confondu avec un cambrioleur. Vous devrez également prévenir les forces de l'ordre en cas de retour anticipé.

Informations

● Travaux d'entretien sous les lignes à haute tension

Des travaux d'entretien de la végétation sous les lignes à haute tension situés sur le territoire de la commune ont été entrepris à compter du 01 juin 2021.

Ces travaux sont réalisés par la société ETF Joël Coiatelli.

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide élaboré avec Enedis, l'ONF les représentants de la Forêt Privée Française et les chambres d'agriculture à l'adresse : https://www.foretpriveefrancaise.com/data/gvege_1213a_v7_1_1.pdf.

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR LORRAINE METZ

12 rue des Feivres

57050 METZ

Tél. Rémy STRANIERO – 06 65 50 65 04

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée du 5 au 11 juillet 2021

En cas d'urgence, s'adresser au maire ou à un adjoint. Vous pouvez également laisser un message sur le répondeur (03 87 51 12 56), ou écrire un mail à l'adresse suivante : mairie.semecourt@wibox.fr

Judo club Semécourt - Fèves

Le Judo-club de Semécourt-Fèves est heureux de vous annoncer le maintien des activités en juillet 2021.

Venez nombreux, nouveaux et anciens !

Nous achèverons la saison autour d'un pique-nique au parc de Semécourt, le **jeudi 29 juillet 2021**.

Merci de confirmer votre présence auprès de Vincent, professeur de judo.

La nouvelle saison reprendra mardi 31 août 2021 à 17h00.

Bonnes vacances sportives à vous tous.

*Pour le comité,
Isabelle PILON - 06.86.50.91.34*